

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 février 2019

En violation de sa mission d'accompagnement des enfants vers l'autonomie, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) procède quotidiennement à des mises à la rue « sèches » des jeunes majeurs qu'elle avait antérieurement protégés. En conséquence, 25 % des personnes sans domicile fixe sont des anciens de l'ASE.

L'AADJAM (Association d'Accès aux Droits des Jeunes et d'Accompagnement vers la Majorité) a été constituée en décembre 2018 afin de lutter contre ces sorties « sèches », brutales, voire parfois illégales.

A partir d'aujourd'hui, l'AADJAM anime une permanence hebdomadaire spécialement dédiée à ces jeunes de 17 à 21 ans, assurée par une équipe pluridisciplinaire (des juristes, des avocats, un travailleur social et un psychothérapeute).

L'objectif de cette permanence n'est pas de se substituer à l'ASE dans son devoir d'accompagnement des jeunes, mais de faire respecter leurs droits, d'alerter sur les dysfonctionnements et de saisir, si nécessaire, les autorités administratives et judiciaires.

Nos missions :

- Informer et accompagner ces jeunes dans leurs démarches juridiques et administratives,
- S'assurer qu'ils bénéficient du respect de leurs droits fondamentaux en fin de placement à l'ASE, à savoir *un lieu de vie digne et adapté, un suivi éducatif et médical et le respect de la procédure relative aux « Contrats Jeunes Majeurs »*,
- Lutter contre les « non recours » aux aides publiques pour les jeunes majeurs,
- Interpeller les pouvoirs publics et saisir les tribunaux des dysfonctionnements et violations de la loi.

Nous proposons :

- Un accueil inconditionnel des jeunes placés et en fin de placement pour un accompagnement administratif et juridique individuel dans les demandes d'accès ou de maintien des droits sociaux en matière de logement, santé, scolarisation, formation professionnelle, emploi, etc.
- Un accompagnement psychologique,
- Des activités favorisant l'insertion des jeunes accompagnés et la formation des jeunes à leurs droits,
- Des formations et la production d'outils pédagogiques à destination des juristes, des professionnels ou bénévoles associatifs concernés par cette problématique.

Nos premiers partenaires :

- La Fondation Abbé Pierre
- La Fondation Grancher
- InfoMIE
- Le GISTI

Il aura fallu que l'enquête de « Pièces à Conviction » consacrée aux enfants placés (France 3 – « [Enfants Placés : les sacrifiés de la République](#) ») sensibilise le public et les autorités à la situation des jeunes placés à l'ASE pour aboutir enfin à la nomination d'un Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance. Nous serons vigilants sur le respect des droits des jeunes dans les futures stratégies politiques.

Nous prendrons toute notre part à ce combat avec les jeunes majeurs pour apporter des réponses et des solutions concrètes à tous les jeunes qui viendront nous solliciter dès maintenant
au 119 rue de Lille, 75007 Paris (métro Assemblée Nationale).

Contacts presse :

Mme Dalila Abbar, Juriste Fondatrice, 06 35 36 39 58, contact@aadjam.org

Me Catherine Delanoë-Daoud, Présidente, Avocate, Barreau de Paris, 06 82 23 82 61, presidence@aadjam.org